

Sommaire

Fonctionnaires

Le S.y.d.e.s salue la décision du gouvernement

L'Expression - jeudi 01 août 2019

Les agents menacent de tout bloquer

Le Nouveau Réveil - jeudi 01 août 2019

Des enseignants mutualistes préparent un coup

L'Inter - jeudi 01 août 2019

Politique

Ouattara: "Il y a des avancées notables constatées dans la réalisation des chantiers prioritaires"

Fraternité Matin - jeudi 01 août 2019

Onze accords signés

Fraternité Matin - jeudi 01 août 2019

L'élection présidentielle de 2020 gravement menacée

Soir Info - jeudi 01 août 2019

Adjoumani Kobenan [Porte-parole du Rhdp]: «C'est regrettable pour Bédié»

L'Inter - jeudi 01 août 2019

Conjoncture économique et sociale

Des acteurs du système se réapproprient les instruments de lutte anti-corruption

L'Intelligent d'Abidjan - jeudi 01 août 2019

La grande crise de confiance

Le Patriote - jeudi 01 août 2019

« Lorsque les pays consacrent la majeure partie de leurs recettes au service de la dette, le progrès est stoppé »

Le Nouveau Réveil - jeudi 01 août 2019

Les facilités des démarches administratives remarquées par les usagers

Nouvel Horizon - jeudi 01 août 2019



Cmu / Répartition des cotisations entre l'Etat et les fonctionnaires

Le S.y.d.e.s salue la décision du gouvernement



Donzo Boidou Gerard, le secrétaire général du syndicat des enseignants du secondaire. Ph. DR.

participation financière de Mugef-ci. Aujourd'hui, par une surprise agréable, le Conseil des ministres du 17 juillet 2019 est venu mettre fin à l'inquiétude des fonctionnaires et agents de l'Etat qui commençaient à douter du contenu de l'"année du social" >> , a-t-il soutenu.

C'est une véritable bouffée d'oxygène pour les fonctionnaires et agents de l'Etat. Le mercredi 17 juillet dernier, à l'issue du conseil des ministres, le gouvernement, dans le cadre des prestations de la Couverture maladie universelle (Cmu), a pris la décision de prendre en charge les trois mois de carence avant le début des prestations de la Cmu et de manière définitive d'assurer de 50% le paiement des cotisations dues au titre du régime de base par les fonctionnaires et agents de l'Etat. Saluant cette décision, au cours d'un point-presse ce samedi 20 juillet, à la bourse du travail de Treichville, Donzo Boidou Gerard, le secrétaire général syndicat des enseignants du secondaire (S.y.d.e.s), a exprimé la reconnaissance des enseignants au gouvernement. «< Le syndicaliste ne sait pas seulement que dénoncer ou revendiquer. Il a un devoir de reconnaissance pour tout bienfait à son égard», a-t-il indiqué. Avant de soutenir qu'avec cette décision prise par le chef de l'Etat en cette année dite du social, c'est une grosse épine qu'il enlève aux pieds des enseignants qui ne savaient plus à quel saint se vouer. «< Déjà en février 2019, je demandais au président de la République, en tant que premier gros employeur public du pays, l'Etat, d'accepter de payer sa contribution comme cela se fait dans le privé et de revoir le taux de



Direction générale des impôts

Les agents menacent de tout bloquer

La FSY-Dgi, Fédération des syndicats de la Direction générale des impôts, composée du Syndicat des agents du fisc (SYNAFISC), de l'Union nationale des agents des impôts de Côte d'Ivoire (UNAGICI), du Syndicat libre des agents des impôts de Côte d'Ivoire (SYIAI) et du Syndicat national des agents de la Direction générale des impôts (SYNADGI), menace d'entrer en grève en septembre si rien n'est fait pour satisfaire les revendications des agents. C'est l'information majeure livrée, hier, à Cocody par le président en exercice de ladite Fédération, Koné Losséni, au cours d'une conférence de presse qu'il a conjointement animée avec les différents responsables des 4 syndicats. « Nous avons rencontré la Direction générale des impôts, le ministère de tutelle et rien n'a bougé. Or, nous avons la pression de nos camarades. C'est pour cela que nous voulons interpeller les autorités pour leur dire que si on ne fait pas de déblocage des nominations, s'il n'y a pas un début d'application des profils de carrière, si les locaux ne sont pas réhabilités et équipés, si les 1600 agents qui ont adhéré au produit de BNI gestion ne rentrent pas dans leurs fonds..., nous allons inviter, le 17 août 2019, l'ensemble des agents pour donner le mot d'ordre de grève qui va se tenir dans le mois de septembre 2019. Nous allons tout fermer. La DGI est malade, il faut la soigner. 2, 3 ans passés dans cet état comateux, il faut que cette situation s'arrête. Libérez nous, chères autorités, sinon les agents trouveront les moyens de se libérer », a déclaré Koné Losséni. Qui a expliqué, entre autres, que « depuis la nomination du DG, il y a 3 ans, il n'a fait aucune nomination. Il y a des directeurs qui, depuis 15 ans, occupent toujours les mêmes postes. Des administrateurs sont à la maison et payés à ne rien faire pendant que d'autres se tapent le boulot ou qui occupent plusieurs postes à la fois. Ces derniers temps, il y a 1000 agents mutés. C'est insuffisant. Nous attendons de la hiérarchie, 3000 agents mutés pour mieux mobiliser les ressources afin que l'économie se porte bien (...) Les choses avancent trop lentement » a-t-il dénoncé. non sans avoir revendiqué pour le compte de la Fédération, 4 syndicats, 2265 délégués installés, 4500 membres sur les 5000 agents que regorge la Dgi.

FRANÇOIS BECANTHY



MUTUELLE GÉNÉRALE DES ENSEIGNANTS DE COTE D'IVOIRE

Des enseignants mutualistes préparent un coup

L'installation de Boko Michaël, mardi 30 juillet 2019, dans le fauteuil de Pca de la Mutuelle générale des enseignants de Côte d'Ivoire [Mge-Ci] ex-Mupemenet-Ci. par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle met-elle fin à la crise qui secoue la mutuelle ? Pas sûr. De fait, hier mercredi 31 juillet, le collectif des syndicats et associations pour la sauvegarde de l'autonomie de la Mge-Ci, au cours d'une conférence de presse à Abidjan-Adjamé, a demandé «à tous les mutualistes de se tenir prêts pour des mots d'ordre clairs et précis». Par la voix de son porte-parole Boko Arnaud, ce collectif se réserve le droit d'agir pour rétablir par tous les moyens légaux. la légitimité et la légalité de leur outil de solidarité et de secours mutuel. Il a condamné «avec la dernière énergie, la caporalisation et la mise sous tutelle de la mutuelle portée sur tes fonds baptismaux au prix de sacrifices innombrables de syndicalistes soucieux de l'avenir des enseignants». Boko Arnaud a informé que le collectif qu'il dirige se battra pour faire barrage à la caporalisation de la Mge-Ci. Il a rassuré qu'il ne laissera personne entraver au bien-être social des enseignants. Par ailleurs, il a apporté son soutien et celui des syndicats membres du collectif à toutes les victimes de la "barbarie policière" lors du sit-in du vendredi 26 juillet 2019. Faut-il le rappeler, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle a décidé mardi dernier d'installer Boko Michaël à la tête du conseil d'administration de la Mge-Ci. Cette installation au forceps a buté vendredi 26 juillet sur la détermination et la mobilisation des enseignants mutualistes qui s'y opposaient. Le ministère a dû recourir 'a la force publique, notamment la police nationale pour atteindre son objectif. Plusieurs cargos de policiers ont été mobilisés. Les hommes en tenue ont gazé et bastonné les mutualistes qui ont finalement battu en retraite.

FRANCK SOUHONE

8e Conférence au Sommet du Tac à Ouagadougou / La 8e Conférence au Sommet du Traité d'amitié et de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso s'est achevée, hier, dans la capitale burkinabé avec la signature de onze accords.

Ouattara: "Il y a des avancées notables constatées dans la réalisation des chantiers prioritaires"



Les Présidents Alassane Ouattara et Roch Kaboré... (PHOTOS: PRÉSIDENTIE)

Lorsque, hier après-midi, la salle des banquets de ouaga 2000 fermait ses portes, les participants à la 8e conférence au sommet du traité d'amitié et de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso avaient le visage reluisant. idem pour les deux chefs d'état qui ont co-présidé les travaux. « Il y a des avancées notables constatées dans la réalisation des chantiers prioritaires », dira le président Alassane Ouattara. Quand son homologue burkinabé Roch Marc Rhrstian Kaboré constatait que le tac s'est imposé comme « une base d'amélioration continue des conditions de vie et de séjour de nos ressortissants ». peu avant les travaux, à la cérémonie d'ouverture tenue le matin, les deux présidents avaient émis quelques réserves sur des chantiers qui traînent encore. Le président ivoirien déplorait en effet « la lenteur, voire le non démarrage » de certains projets. Le chef de l'état du Burkina Faso va profiter de cette cérémonie inaugurale pour souligner l'impact du terrorisme sur l'économie et la cohésion sociale dans son pays et en Afrique de l'ouest. « La paix n'a pas de prix et sans paix, aucun développement n'est envisageable », a-t-il signifié. Mais il a dit avoir apprécié positivement la mobilisation des différents pays dont la Côte d'Ivoire dans la lutte contre le terrorisme. A l'issue de la conférence au sommet, les difficultés sur le chemin de la mise en œuvre des différents chantiers ont été passées au peigne fin et des solutions ont été identifiées. d'où la satisfaction à l'issue de la rencontre de Ouagadougou. Le président Ouattara, outre les avancées notables qu'il a saluées, a

particulièrement apprécié que la réalisation des chantiers prioritaires tels que l'amélioration de la fluidité routière, les travaux sur des tronçons de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou et l'opérationnalisation du Fonds d'amitié et de coopération ivoiro-burkinabé connaissent des mouvements positifs. il en a félicité les deux premiers ministres, l'ivoirien Amadou Gon Coulibaly et le burkinabé Christophe Joseph Dabiré. A qui il a néanmoins demandé d'accélérer la concrétisation des importants chantiers de coopération et de résoudre les questions liées à l'orpaillage clandestin, à la sécurité et à la migration irrégulière. sur ces questions, le communiqué conjoint a été précis : « Les Chefs d'État se sont penchés en particulier sur des thématiques stratégiques et prioritaires axées sur des questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme, de migration, de coopération transfrontalière, de coopération dans le domaine des mines, de coopération en matière d'énergie et de coopération dans le domaine des transports. » **Lutte contre le terrorisme et traite des enfants.** Concernant la question de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, « la conférence s'est félicitée de la mise en œuvre satisfaisante du Mémoire d'entente sur la coopération des services de sécurité de la République de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, signé à Ouagadougou le 18 juillet 2017. elle a appelé au renforcement et à la mutualisation des efforts en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme. » A propos de la lutte contre la traite des enfants, « les parties se sont félicitées des mesures législatives et réglementaires prises et des actions menées de part et d'autre pour réduire ce fléau. elles ont également pris l'engagement de renforcer les dispositifs nationaux de surveillance et de vigilance sur la traite et les pires formes de travail des enfants et de coopérer pour démanteler les réseaux de trafiquants, poursuivre et punir les auteurs et les complices. Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ont aussi convenu de renforcer les textes législatifs et réglementaires pour les adapter au nouveau contexte.

Mont Péko et orpaillage clandestin. La situation des occupants du Mont péko a été un point à l'ordre du jour des travaux. La 8e conférence du tac a réitéré « l'impérieuse nécessité de régler définitivement cette question. A cet égard, les chefs d'état ont instruit les



..ont co-présidé, hier, un Conseil conjoint des ministres.

ministres concernés à l'effet de prendre des mesures diligentes pour parvenir aux objectifs fixés. » pour y aboutir, « les parties se sont engagées à rechercher ensemble les ressources nécessaires avant fin 2019, pour procéder au recensement des ex-occupants du parc national du Mont péko. » L'orpaillage clandestin, fléau « qui menace notre environnement et notre agriculture », selon le président ivoirien, doit être combattu. « dans le domaine des mines, les présidents ont inscrit la lutte contre l'exploitation clandestine des mines à petite échelle comme une priorité, en raison de ses impacts négatifs croissants, notamment sur la santé, l'environnement et l'économie agricole. ils ont convenu de circonscrire ce fléau à travers l'adoption des cadres juridique et institutionnel appropriés et la mise en œuvre d'actions vigoureuses. »

Accroître la fourniture en électricité du Burkina Faso.

L'analyse des engagements du 7e traité tenu à Yamoussoukro, en terre ivoirienne, a montré une défaillance au niveau énergétique. en effet, lors des assises dans la capitale politique ivoirienne, il avait été convenu que la côte d'ivoire fournisse à son voisin de l'électricité à hauteur de 90 Mw. Le cap n'a pu être tenu et le 8e tac veut corriger cela. « dans le domaine de la coopération énergétique, les chefs d'état ont noté une baisse de la fourniture d'énergie électrique de la côte d'ivoire au Burkina Faso, avec une puissance moyenne de 63 Mw entre janvier et juin 2019. ils ont réaffirmé leur engagement d'augmenter cette puissance au-delà de l'objectif de 90 Mw, afin de satisfaire également la demande du secteur minier. » La côte d'ivoire qui vient de passer des accords pour augmenter sa production énergétique devrait pouvoir tenir les engagements.

Transport terrestre, maritime et aérien : des acquis certains, mais des efforts à faire.

Le transport était aussi sur la table des échanges. côté terrestre, l'enjeu porte sur la fluidité du corridor Abidjan-Yamoussoukro. Les actions déjà engagées ont permis de lever de nombreuses entraves à la libre circulation des personnes et des biens. Alassane Ouattara et Marc Kaboré ont apprécié les avancées tout en recommandant de poursuivre les efforts. « ils se sont également félicités de l'opérationnalisation de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers en vue de la gestion électronique du transit entre les deux pays. » sur le transport maritime, « les parties se sont accordées sur la mise en place d'un cadre de concertation au niveau ministériel pour examiner les questions liées à la tendance baissière du trafic burkinabè au port autonome d'Abidjan. Les deux personnalités ont invité les acteurs du secteur portuaire à travailler à satisfaire la requête pour l'obtention d'un quai dédié au passage des marchandises en transit pour le Burkina Faso et à faciliter son admission en son sein. » ce cadre de concertation aura à charge d'analyser la requête des Burkinabè de disposer d'un quai dédié au passage des marchandises en transit pour leur pays et aussi de la participation du pays des hommes

intègres au conseil d'administration du port autonome d'Abidjan. pour le transport aérien, « la conférence a salué l'application, par l'aéroport d'Abidjan d'une réduction de 30% des coûts de l'assistance en escale au profit des compagnies africaines qui desservent Abidjan, dont Air Burkina depuis le mois de juin 2019. Les parties se sont engagées à œuvrer pour accroître la compétitivité des compagnies aériennes nationales respectives et à renforcer leur coopération en matière de transport aérien afin d'augmenter le trafic passagers et marchandises entre les deux pays. » Le prochain tac, le 9e , se tiendra à Yamoussoukro en juillet 2020. Après la capitale ivoirienne, la conférence au sommet des chefs d'état du traité d'amitié et de coopération se tiendra désormais tous les deux ans. elle ne sera donc plus annuelle.

BLEDSON MATHIEU

AMÉDÉE ASSI



Le communiqué conjoint du 8e tac a mentionné qu'« aux termes des travaux, trois accords ont été signés dans les domaines des frontières, des mines et géologie et dans le domaine de la protection des enfants.

Onze accords signés



Des accords ont été signés...

Le communiqué conjoint du 8e tac a mentionné qu'« aux termes des travaux, trois accords ont été signés dans les domaines des frontières, des mines et géologie et dans le domaine de la protection des enfants. Par ailleurs, les Chefs d'Etat se sont réjouis de la signature de huit autres accords en marge des travaux du Conseil conjoint de Gouvernements » ces accords de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso s'ajoutent à ceux signés depuis le lancement du traité d'amitié et de coopération en 2008. Le président burkinabè Roch Marc Christian Kaboré a tenu à souligner, au soir des travaux, « la nécessité de mutualiser les efforts et les moyens pour bénéficier de l'appui des partenaires techniques et financiers dans la mobilisation des ressources et compétences nécessaires à la mise en œuvre des projets.» Le président ivoirien, Alassane Ouattara, a, quant à lui, incité les deux chefs de gouvernement à redoubler d'ardeur pour voir se réaliser tous les accords, notamment ceux portant sur les chantiers prioritaires.

BLEDSON MATHIEU



SITUATION POLITIQUE / Tout sur le danger qui guette la Côte d'Ivoire

L'élection présidentielle de 2020 gravement menacée



Les puzzles d'une nouvelle déflagration se profilent à l'horizon de la présidentielle de 2020. (R. O.)

Depuis quelques mois, la guerre autour de la Commission électorale indépendante (CeI) entre le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PdcI), porte-flambeau de l'opposition, et le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (Rhdp), a fait naître, dans des esprits, le spectre d'une nouvelle déflagration post-électorale en Côte d'Ivoire en 2020. Conflictuelle depuis 2010, la CeI le sera, n'en point douter, davantage en 2020. Et pour cause : le consensus n'a pas pu être obtenu autour de cet organe en charge des élections en Côte d'Ivoire. Une fois de plus, un grave danger guette le pays. Du point de vue de nombreux observateurs de la vie politique ivoirienne, cette CeI sera le point de départ d'un feu qui risque d'embraser le pays. Pourquoi soutiennent-ils une telle thèse ? Source de conflit préélectoral aujourd'hui à l'Assemblée nationale, la CeI, selon eux, sera un gros obstacle sur lequel pourrait trébucher le pays... Étant donné que chaque camp s'arc-boute sur sa position. De fait, le << fantôme >> d'une élection présidentielle qui pourrait favoriser la contestation des résultats par l'opposition et subséquemment, provoquer des conflits sanglants, comme en 2010, s'est présenté à l'Assemblée nationale, le mardi 30 juillet 2019, à l'occasion du vote de la loi sur la CeI. Le suffrage autour de cette loi intervient dans un contexte où le climat politique s'est fortement dégradé, marqué notamment par une fragmentation politique et sociale et un délitement de l'unité nationale, depuis la sortie du PdcI du Rhdp... Une loi votée, certes haut les mains, avec 124 voix pour et 78 voix contre et une abstention au terme de débats houleux, mais la réalité est qu'elle laisse poindre derrière, une colère noire de l'opposition. On est alors tenté de dire, une fois de plus, que la CeI, dans son format actuel, peut exposer la Côte d'Ivoire à des violences post-électorales. La Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (Cadhp) a sonné l'alarme, mais le gouvernement a fait ce que lui commande sa vision. Le pari du Rhdp est réussi. Mais, l'opposition reste sur le pied de guerre... Le consensus

espéré et la réforme en profondeur réclamée par le > des députés issus de tous les groupes parlementaires de l'opposition, à la lumière de l'arrêt de cette Cadhp du 18 novembre 2016, ont été jetés aux orties. L'Ong Action pour la promotion des droits de l'Homme (Apdh), à l'initiative de la plainte à la Cadhp, ne décolère pas contre le gouvernement. Aux uns et autres, le gouvernement répond que « ce n'est pas à la CeI qu'on gagne les élections ». Ce qui fait dire, à certains diplomates dans des chancelleries, que la Côte d'Ivoire politique incarnée, entre autres, par Alassane Ouattara (Rhdp), Henri Konan Bédié (PdcI), Laurent Gbagbo (président acquitté du Fpi), Guillaume Soro (Conseil politique), Bamba Moriferé (Rpci), Pascal Affi N'Guessan (Fpi) et autres Anaky Kobena (Mfa), Koulibaly Mamadou, Aka Ahizi (Pit), Yasmina Ouegnin, est à 98 % de basculer dans une autre crise post-électorale. Les derniers développements de l'actualité, liés, entre autres, au vote de la loi sur la CeI en dehors de « tout consensus », semble convaincre ces diplomates dans leurs << oracles >>.

CeI contestée

Et, Maurice Kakou Guikahué, Secrétaire exécutif en chef du PdcI, semble apporter de l'eau au moulin de ces observateurs avertis, en contestant la CeI actuelle. << Le principe que nous défendons est le suivant. Nous disons : un, le chef de l'Etat, à partir du moment où il est chef d'un parti politique, il ne peut plus choisir un représentant. Ses représentants sont dans le Rhdp, il en a trois. Le ministre de l'Intérieur est membre du Bureau politique du Rhdp. A cette période de tabouret, ils ne peuvent pas choisir des gens qui sont neutres. Ça veut dire le président, le ministre de l'Intérieur plus les trois du Rhdp, ça donne cinq. Quand l'opposition a trois. Il y a donc déséquilibre », a confié Guikahué au confrère Le Nouveau Réveil, dans sa publication d'hier 31 juillet 2019. >, a-t-il poursuivi. Pour sa part, Alain-Michel Lobognon, ancien ministre et député proche de Guillaume Soro, soutient que et de haine >>, a-t-il fait valoir. Il faut dire que le projet de loi soumis au vote, vise à répondre à une exigence majeure relative à l'organisation des futures élections en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire l'exécution par l'Etat de Côte d'Ivoire, de l'arrêt de la Cadhp du 18 novembre 2016, qui a ordonné à la Côte d'Ivoire de modifier la loi de 2014, relative à la CeI qui se subdivise en organisation, attributions et fonctionnement. Pour Maurice Kakou Guikahué, << il est évident de constater, avec regret, que ce projet de loi n'est pas consensuel puisque le seul accord, au dire du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, scellé entre le gouvernement et quelques organisations qui ont participé aux négociations,

et qui stipulait que les représentants du président de la République et du ministère de l'Intérieur ne seraient pas éligibles, n'a pas été respecté. Aucun consensus n'entoure donc ce projet. Il est convaincu que « la recomposition » opérée par le gouvernement ne « répond pas à la décision de modification de la loi ». Le souvenir de la grave crise post-électorale de 2010, née de la contestation des résultats du 2^e tour de l'élection présidentielle qui a fait officiellement 3 000 morts, et c'est un ancien pensionnaire de l'hôtel du golf qui vous parle - rend les membres du groupe parlementaire Pdc-Rda, inquiets quant à la confiance qu'auront les acteurs politiques et les Ivoiriens dans une Cei frappée d'une suspicion congénitale. C'est pourquoi, pour avoir une Cei neutre, impartiale et indépendante, répondant aux standards internationaux, nous demandons une loi plus compétente d'une Cei équilibrée, ayant pouvoir de décision et dotée d'une autonomie financière. Je demande donc aux députés membres du groupe parlementaire Pdc-Rda, et exhorte également tous les autres députés à s'opposer à l'adoption de ce projet de loi, non pas pour désavouer le gouvernement, mais bien au contraire, pour lui permettre de faire aboutir la mise en place d'une Cei consensuelle et qui rassure. C'est à ce prix seulement que la Côte d'Ivoire pourra définitivement sortir du cycle infernal de la violence qui entoure constamment les joutes électorales », a dit Guikahué. Il n'a pas été entendu. La loi a été votée. Adviennent que pourra !

ARMAND B. DEPEYLA

RENCONTRE GBAGBO-BÉDIÉ À BRUXELLES / «Nous n'avons peur d'aucune coalition»

Adjoumani Kobenan [Porte-parole du Rhdp]: «C'est regrettable pour Bédié»



Kobenan Kouassi Adjoumani: "Henri Konan Bédié n'a plus de soldats pour combattre" (Ph. DRI)

La première rencontre en dix ans entre les deux ex-présidents ivoiriens Laurent Gbagbo et Henri Konan Bédié, Lundi [29 juillet 2019] à Bruxelles, annonce la création d'une alliance politique contre l'actuel président Alassane Ouattara pour la présidentielle de 2020. Lundi 29 juillet, les ex-présidents ivoiriens Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo se sont retrouvés à Bruxelles. Selon le communiqué officiel, ces retrouvailles "fraternelles" n'ont rien de politique. Mais alors que la présidentielle de 2020 approche en Côte d'Ivoire, la rencontre semble annoncer la création d'un front contre le camp d'Alassane Ouattara pour la présidentielle de 2020. «L'entretien a duré environ une heure», a précisé Habiba Touré, l'une des avocates de Laurent Gbagbo. «Ça a été l'occasion pour le président Bédié de lui faire part d'un certain nombre de constatations sur le terrain en Côte d'Ivoire et d'échanger tous les deux sur l'actualité, la vie politique, et [...] la situation en Côte d'Ivoire». Henri Konan Bédié, 85 ans, et Laurent Gbagbo, 74 ans qui attend en Belgique une décision de la Cour pénale internationale se sont rencontrés pour la première fois depuis 2010 et la crise post-électorale qui avait fait plus de 3 000 morts après le refus de Laurent Gbagbo d'admettre sa défaite face à Alassane Ouattara. À cette époque, Henri Konan Bédié avait d'ailleurs apporté son soutien à Alassane Ouattara

contre Laurent Gbagbo et son parti, le Pdc [Parti démocratique de Côte d'Ivoire], a participé activement à la coalition au pouvoir jusqu'en 2018. Cette coalition a alors volé en éclats car Henri Konan Bédié estimait que la coalition devait soutenir un candidat du Pdc en 2020. «Ce sont deux frères qui se sont vus. Il ne faut pas oublier que le président Bédié et le président Gbagbo ne se sont pas vus pendant plus de huit ans. C'était l'occasion pour le président Bédié, il trouvait ça important, et nous estimons que c'est un acte fort, fait pour la réconciliation que de venir voir son jeune frère, le président Gbagbo»

ALLIANCE ÉLECTORALE ?

<< Cette rencontre augure probablement d'une alliance électorale. Il y a des zones de désaccord forcément, mais on tait ces zones pour s'unir contre Ouattara. C'est du 'tout sauf Ouattara' ou son successeur», estime le consultant Yves Ouya. «Historiquement, deux partis ont besoin de s'allier contre le troisième pour gagner». «Cette rencontre a un fort écho car les gens sont inquiets qu'il y ait un remake de 2010», ajoute-t-il. «La, on se retrouve 70 ans après avec les mêmes, avec juste un glissement d'un parti vers l'autre. C'est un échec de génération». L'avocate de Laurent Gbagbo, elle, a nié l'existence d'une quelconque entente à l'encontre de l'actuel président Alassane Ouattara: «Le président Gbagbo n'a jamais fait de la politique contre un individu. Il fait de la politique pour le bien de tous les Ivoiriens, et je pense que le président Bédié s'inscrivait dans cette même logique. Ce n'est pas parce que deux individus se rencontrent que c'est contre un troisième». Au cours de cet entretien, Henri Konan Bédié << s'est particulièrement réjoui de l'acquiescement du président Laurent Gbagbo et lui a vivement souhaité un retour rapide en Côte d'Ivoire», selon un communiqué commun signé de leurs deux partis. Acquitté par la Cour pénale internationale, Laurent Gbagbo, qui était poursuivi pour crimes contre l'humanité, est actuellement en liberté conditionnelle à Bruxelles en attendant un éventuel procès en appel.

"NON-ÉVÉNEMENT"

<< Dans le cadre de l'organisation d'élections justes, transparentes et équitables en 2020», les deux hommes «ont appelé le gouvernement à procéder à une réforme profonde de la Commission électorale indépendante [Cei], afin qu'elle puisse contribuer significativement à la consolidation de la paix sociale en Côte d'Ivoire», ajoute le

communiqué. L'actuelle réforme de la Cei, qui doit être entérinée dans les prochains jours par l'Assemblée nationale, est décriée par l'opposition qui juge qu'elle ne présente pas des garanties d'indépendance suffisantes. La crédibilité de la Cei est jugée cruciale en vue de la présidentielle de 2020, qui s'annonce tendue. Pour le politologue Jean Alabro, cette alliance, «même si elle ne donne pas lieu à un pacte électoral», montre que les opposants «ne veulent pas forcément une belle mariée mais le départ d'Alassane Ouattara. Ça envoie un signal à tous ceux qui veulent son départ. C'est une dynamique qui se met en marche pour faire partir Ouattara ou son successeur». Du côté du pouvoir, le porte-parole du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix [Rhdp], Kobenan Kouassi Adjoumani, a qualifié cette rencontre de «non-événement». «C'est regrettable pour quelqu'un qui est un ancien chef d'État [...] Il sait ce qui s'est passé pendant la crise. Il avait en son temps condamné Laurent Gbagbo [...] responsable de milliers de morts», a-t-il déclaré. «<< Nous n'avons peur d'aucune coalition. Henri Konan Bédié n'a plus de soldats pour combattre. Le Pdc-Daoukro [village natal de Bédié] envisage une alliance avec le Fpi [Front populaire ivoirien, le parti de Gbagbo] qui lui-même est divisé... Cette volonté n'est pas partagée par les militants du Pdc», a estimé Kobenan Kouassi Adjoumani, lui-même ancien du Pdc. «C'est de la politique politicienne. Qu'il veuille mettre en place une stratégie pour reconquérir le pouvoir, c'est son problème. Nous, nous travaillons pour que les Ivoiriens vivent en parfaite harmonie, pour que le pays se développe et pour que chaque ivoirien ait le minimum pour faire face à ses besoins», a-t-il ajouté, promettant une victoire «propre» du Rhdp en 2020 «au premier tour»>>

_Source: Afp via France 24



Côte d'Ivoire / Les acteurs du système se sont remémorés, mercredi, les notions essentielles et les instruments de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, dans le cadre d'un atelier initié par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG).

Des acteurs du système se réapproprient les instruments de lutte anti-corruption



Photo de famille (Photo DR)

connaissance des actes de corruption et les infractions assimilées pour une meilleure efficacité dans la conduite des enquêtes, des audits et des demandes et recherches d'informations. « Cette rencontre permettra, sans nul doute, de rapprocher les différentes équipes, et de leur permettre de travailler en bonne intelligence, pour une meilleure synergie d'actions », s'est félicité M. Koffi, exprimant sa gratitude aux deux administrations sus citées.

Les acteurs du système se sont remémorés, mercredi, les notions essentielles et les instruments de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, dans le cadre d'un atelier initié par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG). Des responsables notamment de l'Inspection générale des Finances (IGF) et de l'Inspection générale du Trésor (IGT), ont pris part à la session dont l'objectif était de renforcer leurs capacités sur les instruments « pertinents » de la lutte anti-corruption. L'organisation de cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de conventions conclues par la HABG avec ces deux administrations de contrôle de la bonne gestion des fonds publics et, qui participent de sa démarche de mobilisation de l'ensemble des énergies, indispensable selon elle (la HABG), pour gagner la bataille de la lutte contre ce fléau. Procédant à l'ouverture, le secrétaire général de la HABG, Marc Kablan Koffi a réaffirmé cette vision de l'institution de « créer, en matière de lutte contre la corruption, une coalition nationale, en liaison avec les organes et structures de contrôle et de détection de l'Etat, ainsi qu'avec toutes les autres parties prenantes tels que le secteur privé, les partis politiques, les médias et la société civile ». Une démarche, imposée, à l'en croire, par le caractère « multiforme et multisectoriel » de la lutte. Il a redit la nécessité de partager les expériences et celle pour les participants à l'atelier d'avoir une meilleure

DOSSIER / BANQUES-PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES / «Les PME plantent les banques ! ». Cette exclamation avec une pointe d'agacement du premier responsable d'une grande banque de la place, lors de la dernière édition du forum "

La grande crise de confiance



La crise de confiance entre les banques et les PME était au cœur d'un panel du dernier forum La Finance s'engage

«Les PME plantent les banques ! ». Cette exclamation avec une pointe d'agacement du premier responsable d'une grande banque de la place, lors de la dernière édition du forum " La finance s'engage", en dit long sur la crise de confiance entre les établissements financiers et les petites et moyennes entreprises. Selon une étude d'Entrepreneurial Solutions Partners (ESP), 8 entreprises sur 10 considèrent le manque de confiance des institutions financières comme le principal obstacle à leur accès au financement. Et ce manque de confiance se traduit par les importantes garanties et les taux d'intérêts élevés demandés par les banques. Celles-ci justifient leur suspicion à l'égard des petites et moyennes entreprises par le manque de fiabilité de leurs états financiers. En clair, les banques leur reprochent de falsifier leurs chiffres afin de payer moins d'impôts entre autres. Aussi face aux réticences des établissements financiers de leur octroyer des prêts, plus de la moitié des PME ayant besoin de financement, selon ESP, évite le circuit des banques et systèmes décentralisés. « Quand tu vas pour effectuer des versements, ils (les banquiers) sont heureux mais lorsqu'il s'agit de faire des prêts, ça devient compliqué (...) Les banques ne sont pas prêtes à nous financer donc je les évite", a fait savoir une femme entrepreneure au cours du forum la Finance s'engage. Et pour ne pas arranger les choses, les accords de Bâle 3 sont venus corser les conditions d'octroi du crédit. Face aux récurrents problèmes de financement auxquels sont confrontés les entrepreneurs de l'Uemoa, les Etats membres de l'espace ont donné mandat à la Banque centrale des Etats de

l'Afrique de l'ouest (Bceao) d'élaborer un dispositif de soutien au financement des Pme/Pmi. **La Bceao en pompier.** Ce dispositif a été présenté le 29 mai dernier au cours d'un atelier à la Maison de l'Entreprise (Plateau). Pour être éligible à ce programme, l'entreprise doit être formellement constituée (immatriculée au registre de commerce et de crédit immobilier) avec un chiffre d'affaires annuel hors taxe qui n'excède pas le milliard FCFA. Elle doit par ailleurs se conformer à l'obligation de production des états financiers. En plus de ces critères, l'entreprise doit se faire accompagner par une structure d'appui et d'encadrement identifiée dans le cadre de ce projet. Précision : la Bceao n'apporte pas un financement direct aux Pme. Cela ne fait pas partie de ses attributions. C'est une prérogative des banques et établissements financiers. En retour, la banque centrale a pour mission de rendre incitatif l'environnement des financements à travers le refinancement qu'elle peut apporter aux établissements de crédit. C'est dans cette optique qu'elle a apporté plusieurs allègements à travers son nouvel dispositif. Ainsi, pour que les prêts accordés aux entreprises soient éligibles au refinancement de la banque centrale, celles-ci doivent respecter un seul ratio (capacité de remboursement) au lieu de quatre comme par le passé (rentabilité sur le dernier exercice, respect du ratio de liquidité et d'autonomie). Cet important allègement devrait permettre à plusieurs Pme et Pmi d'être éligibles au guichet de refinancement de la banque centrale. Mieux, le ratio sur la capacité de remboursement n'est pris en compte que pour les crédits à moyen et long termes. Pour les crédits à court terme, c'est juste une analyse de la trésorerie interne qui est faite pour décider de l'octroi du refinancement. Et pour chaque contrepartie, le montant maximum de refinancement est limité à 300 millions FCFA. Mais la banque centrale est libre d'accorder un montant plus élevé. L'autre allègement du dispositif a trait au suivi des dossiers. Les banques ne transmettaient pas les dossiers sur les Pme du fait que les établissements de crédit avaient des difficultés pour obtenir la documentation (Pv Ag, rapport des commissaires aux comptes) auprès de leur clientèle. Tous ces éléments ne sont plus exigés des établissements de crédit. Avec la réforme, il leur est juste demandé d'avoir un certain nombre d'informations que la banque centrale peut vérifier à tout moment. Dans le cadre de ce refinancement, les établissements de crédit nous transmettent uniquement un listing des Pme qui ont fait l'objet de financement avec les indicateurs caractéristiques de ces structures. Voilà qui devrait permettre aux banques

de faire confiance aux petites et moyennes entreprises.

YVES KALOU

Gestion de la dette en Afrique / Albert Zeufack, économiste en chef pour l'Afrique à la Banque mondiale, avertit / « Certains pays africains risquent d'hypothéquer l'avenir de leur population »

« Lorsque les pays consacrent la majeure partie de leurs recettes au service de la dette, le progrès est stoppé »



En 2018, la qualité des politiques publiques et des cadres institutionnels des pays les plus pauvres d'Afrique s'est peu, voire pas du tout, améliorée en moyenne : c'est une des conclusions de l'Évaluation annuelle des politiques et institutions nationales (Country Policy and Institutional Assessment ou CPIA) publiée aujourd'hui par la Banque mondiale. La note CPIA moyenne attribuée aux 38 pays africains remplissant les conditions nécessaires pour

bénéficier de l'aide de l'Association internationale de développement (IDA) est restée inchangée en 2018 à 3,1 sur une échelle allant de 0 à 6. La politique sociale s'est certes améliorée dans certains domaines, mais la gestion macroéconomique s'est détériorée. Le contexte actuel en matière de primauté du droit, de redevabilité et transparence ainsi qu'en ce qui concerne la qualité des administrations publiques est toujours un obstacle à une utilisation efficiente des ressources publiques dans la région. Le rapport CPIA de cette année sur l'Afrique examine plus attentivement la question de la gestion de la dette. En 2018, en effet, le montant de la dette publique par rapport au PIB a atteint environ 54,9 % du PIB, soit une hausse de 18,5 points de pourcentage depuis 2013. Dans le même temps, la proportion d'obligations libellées en devises dans l'ensemble de la dette extérieure s'est accrue de 10 %, tandis que la proportion de l'endettement envers des créanciers commerciaux et extérieurs au Club de Paris a augmenté de cinq points depuis 2010 et les émissions d'obligations souveraines ont fortement progressé. « Certains pays africains risquent d'hypothéquer l'avenir de leur population en privilégiant la consommation immédiate », avertit Albert Zeufack, économiste en chef pour l'Afrique à la Banque mondiale. « orsque les pays consacrent la majeure partie de leurs recettes au service de la dette, une quantité moindre de ressources est disponible pour l'éducation, la santé et d'autres services essentiels pour les habitants. Le progrès est alors stoppé net dans son élan » a-t-il ajouté. Combinés, la hausse des niveaux d'endettement et le glissement de la dette extérieure vers des sources de financement plus risquées, plus coûteuses et reposant davantage sur le marché ont sensiblement accru la vulnérabilité des pays IDA d'Afrique subsaharienne vis-à-vis de l'endettement. Le rapport recommande à ces pays d'améliorer leurs capacités et systèmes de gestion de la dette. Cela contribuerait à accroître la transparence et à stabiliser l'économie à long terme. Avec une note de 4,0, le Rwanda continue d'occuper la première place au classement CPIA tant en Afrique que dans le monde. Dans la région, il est suivi par Cabo Verde (3,8) et le Kenya, le Sénégal et l'Ouganda (tous trois notés 3,7). Le Soudan du

Sud reste le pays le plus mal noté (1,5) au classement CPIA. Les pays fragiles d'Afrique subsaharienne ont légèrement amélioré leurs résultats dans les domaines de l'égalité hommes-femmes, du développement humain et de la stabilité environnementale. Ces progrès sont de bon augure pour la capacité de ces pays à s'attaquer aux facteurs de conflit et d'exclusion. En fait, les pays africains fragiles ont réalisé de meilleurs résultats en matière d'inclusion sociale que les pays fragiles d'autres régions du monde. La performance des pays africains IDA non fragiles est équivalente à celle des pays de même statut situés dans d'autres régions du monde, sauf - exception notable - en ce qui concerne les politiques d'inclusion sociale, où ils ont obtenu de moins bons résultats notamment en matière d'égalité des sexes. « Traditionnellement, l'amélioration de l'inclusion sociale et de la prestation de services a été un facteur crucial pour que les pays sortent de leur situation de fragilité, donc même quelques modestes pas en avant ont leur importance », estime Gerard Kambou, économiste senior et principal auteur du rapport CPIA. « Les pays africains, fragiles ou non, doivent continuer de se concentrer sur les questions de genre, d'éducation, de santé, de climat et de gouvernance parallèlement à la gestion macroéconomique s'ils veulent réaliser des progrès réels et durables ». Le rapport recommande aux pays IDA d'Afrique d'accélérer la réforme de la réglementation de l'activité économique afin de promouvoir le développement du secteur privé et d'améliorer la mobilisation des recettes publiques intérieures en plus de renforcer leur gestion de la dette. En septembre 2019, l'équipe du rapport a l'intention de participer à des échanges de vues dans plusieurs pays africains sur les résultats et recommandations publiés cette année.

Sercom : Banque Mondiale



L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE / «Nous ouvrons les administrations publiques à de nouveaux modèles de gestion en vue d'améliorer leurs performances et de réconcilier les Maliens avec leurs institutions»

Les facilités des démarches administratives remarquées par les usagers



«Nous ouvrons les administrations publiques à de nouveaux modèles de gestion en vue d'améliorer leurs performances et de réconcilier les Maliens avec leurs institutions». Cette vision du président de la République est en train de se concrétiser à travers la mise en marche depuis plusieurs mois du site internet de l'administration portant sur les démarches administratives.

Afin de mettre fin aux différentes pertes de temps des usagers pour les démarches administratives, le Gouvernement du Mali a mis en place un site web. C'est un site accessible de partout et à tout moment. Il suffit juste de disposer d'un terminal connecté à internet et muni d'un

navigateur. En plus de la consultation des procédures, le site offre la possibilité d'introduire des réclamations en cas de difficultés rencontrées avec l'administration ou une tierce partie. La création de ce site s'inscrit surtout dans la continuité de la vision des plus hautes autorités de notre pays. Il s'agit en effet pour le gouvernement de rapprocher l'administration des administrés pour mieux répondre à leurs attentes et satisfaire leurs besoins, a expliqué un cadre proche du département de la communication en charge des relations avec les institutions. En effet, nombreux sont ces Maliens de l'intérieur comme de l'extérieur qui, pour des raisons diverses, ne disposent pas de temps pour l'accomplissement de leurs démarches administratives. Ce site, à en croire nos sources, viendra combler cette difficulté car l'administration deviendra accessible à toute heure. "Tous les domaines sont traités sur ce site, à savoir: les démarches relatives à la citoyenneté, aux documents de transports, à la santé, à la protection sociale, à la famille, au travail, à l'emploi, à la retraite, aux impôts, à la fiscalité douanière, au foncier, à l'habitat, à la justice, à l'éducation, la formation, au commerce et à la concurrence, à l'agriculture, à la vie associative, à la culture, à la jeunesse et aux sports", a indiqué une source gouvernementale. C'est dire que ce site web est un outil pratique qui offre l'accès facile des usagers au service public. Il est bon de rappeler par ailleurs que la création de ce nouveau site est un axe majeur du Programme de Développement Institutionnel (PDI) qui s'est exprimé en faveur de la mise en ligne de certaines procédures administratives courantes en vue de leur matérialisation. Il s'agit maintenant de maintenir cet élan de modernisation en déployant des efforts supplémentaires pour instaurer l'usage de l'administration électronique dans les habitudes des Maliens. Plusieurs Maliens de l'intérieur comme de l'extérieur consultent le site qui met l'outil numérique au service de l'Administration pour chacun.

MAHAMANE TOURÉ